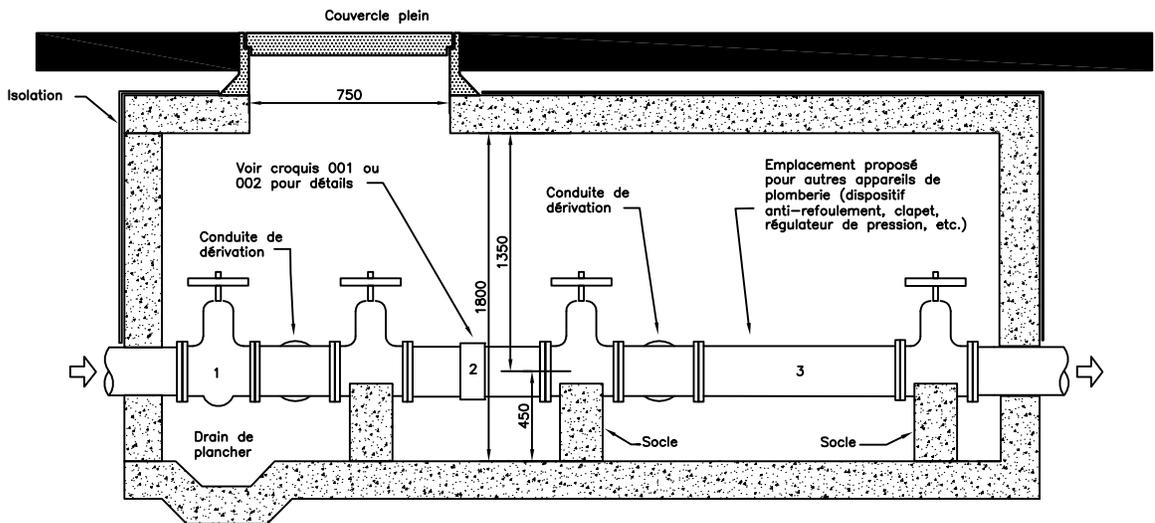


**VUE EN PLAN**  
(Aucune échelle)



**COUPE A-A**  
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

- 1 – Robinet d'arrêt de la Ville. Requis lorsqu'aucun robinet n'est installé en amont de la chambre.
- 2 – Compteur d'eau
- 3 – Autres appareils de plomberie, si requis.

Notes:

- Se référer aux croquis 001 ou 002 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséance sur celles indiquées aux croquis 001 et 002.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs.
- L'installation d'un dispositif anti-refoulement dans la chambre de compteur est permise.

FORMAT AV imperial 8.5"X11"

CLIENT				Règlement R.A.V.Q. 274 Annexe 3				
				TITRE				
				NORMES D'INSTALLATION CHAMBRE DE COMPTEUR				
No.	REVISION	PAR	DATE	DESSINE PAR	APPROUVE PAR	PROJET	ECHELLE	REVISION
3	RÉVISION GÉNÉRALE	G.D.	2012-07-11	D.D.	L.B.	Q0090702	N/A	1
2	RÉVISION GÉNÉRALE	G.D.	2012-04-19			2007-12-05		
1	RÉVISION GÉNÉRALE	C.T.	2007-12-10					
						NUMERO DE DESSIN		FEUILLE
						CROQUIS 003		1 DE 1